

Le manque de précision du projet des initiants

Le texte de l'initiative sur les résidences secondaires laisse trop d'incertitudes pour l'économie suisse.

SOPHIE PASCHOUD*

Le projet de la loi d'application de l'initiative populaire fédérale «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires», adopté par le Conseil fédéral au mois de février, a récemment été traité par le Conseil des Etats. Ce dernier a certes amendé le texte du gouvernement dans un sens favorable à l'économie sur quelques points, mais a laissé subsister certains aspects qui auraient pourtant mérité d'être corrigés. Pour rappel, le texte de l'initiative exige que «les résidences secondaires constituent au maximum 20 pour cent du parc des logements et de la surface brute au sol habitable de chaque commune». Avec moult référence à Heidi et à la nécessité de préserver sa terre natale, les partisans ont su émouvoir les citoyens qui craignaient pour les paysages bucoliques qu'ils rejoignent le week-end – quand il fait beau – afin de respirer l'air pur au cours d'une petite balade revigorante. Mais les initiants ont aussi affirmé, lors de la campagne, qu'ils n'entendaient pas «résidences secondaires» que les seconds logements de particuliers qui ne sont utilisés qu'occasionnellement durant l'année comme logements de vacances. Ils ont en particulier assuré que les logements de vacances loués à des fins commerciales n'étaient pas visés, ce qui a permis de rallier à leur cause ceux qui fustigeaient plus prosaïquement le seul phénomène des «lits froids».

Il découle de l'absence de définition dans le texte de l'initiative, ainsi que du flou que ses partisans ont sciemment entretenu quant à son objectif concret, que le législateur dispose d'une marge de manœuvre tout sauf insignifiante, déjà quant à la notion même de «résidence secondaire». A cet égard, la solution retenue par le Conseil fédéral s'agissant des logements affectés à l'hébergement touristique – pour l'essentiel adoptée par le Conseil des Etats – n'est pas satisfaisante. Elle prévoit en effet, pour ce type de biens, définis restrictivement, un système de dérogations, les communes pouvant à certaines conditions autoriser de nouveaux logements même lorsque le taux de résidences secondaires est supérieur à 20%. Pour certains d'entre eux, cette faculté est assortie de l'exigence supplémentaire de la désignation, par le plan directeur cantonal, de territoires dans lesquels des logements affectés à l'hébergement touristique sont admissibles, désignation elle-même soumise à conditions. La volonté de ne pas mettre à mal l'économie en général, l'économie touristique en particulier, est évidemment à saluer. La solution proposée reste cependant trop restrictive et laisse insuffisamment de marge de manœuvre aux cantons. Il eût été plus opportun d'agir par le biais de la définition, en prenant les initiants au mot et en excluant ainsi de la notion de résidence secondaire tous les logements occupés ou offerts à la location une partie prépondérante de l'année, pour n'y inclure que les véritables «lits froids». Le Conseil national peut encore corriger le tir.

* Centre patronal

Les entreprises et leurs relations bancaires

Un sondage évalue la perception des banques par les entrepreneurs. Améliorations possibles.

Les entrepreneurs perçoivent des possibilités d'optimisation claires, dont l'importance diffère selon le secteur, dans la gestion de leurs finances en matière de liquidités, de devises, de financements et d'opérations documentaires (entre 27% et 49%). Parallèlement, les entrepreneurs portent un regard critique sur la qualité des conseils bancaires dans ces domaines. Des mesures évidentes s'imposent donc. Cette conclusion provient d'une étude réalisée par la Fachhochschule Nordwestschweiz à la demande et en collaboration avec la Banque CIC (Suisse): 363 décisionnaires d'entreprises et indépendants ont été interrogés par un institut de sondage. Plus de 40% des entrepreneurs interrogés voient un fort potentiel d'optimisation dans leur planification de trésorerie. La satisfaction à l'égard du conseil bancaire est jugée mauvaise ou moins bonne dans près de la moitié (47%) des

cas. Des mesures urgentes s'imposent pour de nombreux entrepreneurs dans la gestion des liquidités. Un entrepreneur interrogé sur deux voit des possibilités d'optimisation claires dans le domaine de la propre gestion des devises. La satisfaction à l'égard du conseil bancaire est jugée mauvaise ou moins bonne dans près de 43% des cas. De nombreux entrepreneurs estiment que la gestion des monnaies étrangères requiert une action significative. Près d'un tiers des entrepreneurs (29%) voient des possibilités d'optimisation dans le domaine du propre financement. La satisfaction à l'égard du conseil bancaire est jugée mauvaise ou moins bonne dans près de 35% des cas. Moins d'un tiers des entrepreneurs interrogés (27%) voient des possibilités d'optimisation évidentes dans les opérations documentaires. 40% des entrepreneurs interrogés ne sont, en revanche, pas satisfaits du conseil bancaire. Dans les opérations documentaires, il existe donc un besoin d'intervention notamment en matière de conseil bancaire. – (CIC)

Les risques de l'avalanche d'initiatives populaires

Dix-huit textes de lois seront bientôt soumis au vote. Dont trois qui mettent en danger le modèle économique suisse.

MARCO TADDEI*

Aux urnes, citoyens: dix-huit initiatives populaires fédérales seront prochainement soumises à votation, treize textes sont au stade de la récolte des signatures et d'autres sont en préparation en vue des élections de 2015. Une agitation citoyenne réjouissante de prime abord, car elle atteste de l'éclatante santé de notre démocratie directe.

En réalité, l'usage immodéré des droits populaires est préoccupant à plus d'un titre. Non seulement parce qu'il fait le lit de la démagogie en transformant le vote en gadget électoral, mais également parce qu'il risque de mettre à mal la légendaire stabilité de notre système politique. Des craintes partagées par le Conseil fédéral, qui vient d'accepter un postulat du conseiller national Karl Vogler lui demandant «de présenter dans un rapport des mécanismes limitatifs permettant de rendre le dépôt d'initiatives populaires plus difficile». En attendant les réflexions des sept sages, de nombreux objets d'importance seront soumis au souverain ces prochains mois. Parmi les dix-huit initiatives recensées par la Chancellerie fédérale, trois pèsent comme une épée de Damoclès sur le modèle économique helvétique à succès.

Après avoir rejeté le salaire minimal et la caisse unique, le souverain devra faire preuve de la même sagesse en refusant ces trois textes. L'initiative Ecopop tout d'abord, qui sera votée le 30 novembre prochain. Les initiants poursuivent une chimère: freiner la croissance démographique pour préserver les ressources naturelles en Suisse et à l'étranger. Chez nous, il est prévu de limiter à 0,2% le

autant que faire se peut, de limiter les effets désastreux du vote du 9 février 2014, il faut à tout prix rejeter les délires malthusiens d'Ecopop. Remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie, tel est le titre d'une initiative du Parti des Verts libéraux sur laquelle nous devons nous prononcer le 8 mars 2015. A en croire les initiants, cette révolution fiscale verte aura des effets vertueux non seulement sur

délocalisations seront inévitables. Autre danger: la votation du 14 juin 2015 sur l'Initiative «Réforme de la fiscalité successorale». Le Comité d'initiative demande de lever un impôt fédéral de 20% sur les successions et les donations de plus de 2 millions de francs. Les recettes iraient pour un tiers aux cantons et pour deux tiers à l'AVS. Une clause de rétroactivité pour les donations à partir du 1er janvier 2012 est également prévue. Un texte mal ficelé, qui heurte le principe constitutionnel de l'unité de la matière puisqu'il demande à la fois d'instaurer une imposition successorale fédérale, en privant ainsi les cantons de cette compétence, et un nouveau mode de financement de l'AVS. Le Parlement aurait dû invalider ce texte. Du coup, il aurait donné un signal fort contre l'usage abusif de nos droits populaires. L'initiative menace la pérennité de plusieurs dizaines de milliers d'entreprises familiales, confrontées à la problématique d'une succession ces prochaines années. Rares sont en effet les chefs d'entreprises qui, après avoir payé des années durant l'impôt sur le revenu et sur la fortune, disposent des liquidités nécessaires pour payer un impôt successoral de 20%.

* Union patronale suisse



LE CONSEIL FÉDÉRAL VA RÉFLÉCHIR À DES MÉCANISMES LIMITATIFS AFIN DE RENDRE LE DÉPÔT D'INITIATIVES POPULAIRES PLUS COMPLIQUÉ.

solde migratoire annuel. Un verrouillage des frontières drastique et absurde. Seuls 17.000 étrangers auraient ainsi accès à notre marché du travail, soit 40% de moins qu'en 2012. Un corset insupportable pour les secteurs économiques qui ont un besoin vital de main d'œuvre qualifiée. Un exemple parmi cent: une enquête récemment menée par la SIA montre que près de 80% de nos bureaux d'architectes et d'ingénieurs emploient des collaborateurs étrangers. Et le besoin de spécialistes devrait s'accroître de 10% ces prochaines années. L'heure où nos autorités tentent,

l'environnement, mais aussi sur la croissance et les emplois puisque les entreprises seront allégées des lourdes charges administratives que fait peser sur elles la TVA. Mais l'enfer est pavé de bonnes intentions. Passer d'un impôt sur la consommation à un impôt sur la production aurait des conséquences particulièrement douloureuses pour le secteur industriel, épine dorsale de notre économie. L'industrie des machines, du papier et du ciment verra sa facture énergétique multipliée par quatre. Pour les entreprises déjà confrontées à la force du franc, les

Les néo-keynésiens financiers

L'idéologie de Keynes est souvent mal vue par l'économie. Pourtant une école moderne associe son nom avec une vision anti-interventionniste.

MICHEL SANTI*

Un homme de finance – issu des marchés – peut-il être keynésien? Question lancinante régulièrement adressée par des incrédules pour qui le keynésianisme est au même niveau qu'une injure. Après tout, la quasi-totalité des économistes, de la presse et des dirigeants européens ne sont-ils pas persuadés que le keynésianisme est une sorte de collectivisme, voire de communisme? Certes, il est indéniable que Keynes était en faveur d'une redistribution et – donc – d'une certaine forme d'intervention étatique dans les rouages économiques. Pour autant, il n'y a aucune honte à s'affirmer keynésien alors même que l'on est financier. Ainsi, le «Nouveau keynésianisme», école de pensée américaine moderne, principalement représentée par les économistes contemporains Taylor et Mankiw, analyse-t-il les mécanismes de transmission de la politique monétaire sur l'activité économique. Rien de révolutionnaire donc, ni de marxiste-léniniste... Du reste, les concepteurs de ce Nouveau keynésianisme –

bien plus proches intellectuellement de Friedman que de Keynes qui étaient comme on le sait des adversaires irréductibles – sont aujourd'hui opposés à l'intervention de l'Etat et défavorables à une redistribution généreuse des richesses. Toujours est-il que, les mots ayant un sens, cette dénomination de Nouveau keynésianisme n'a pas été choisie au hasard puisque les adeptes de cette école partent du principe que la politique monétaire et que les politiques fiscales et budgétaires sont fondamentalement des facteurs de stabilisation – ou de lissage – de l'économie. L'objectif des néo-keynésiens étant de réduire les risques et de préserver la confiance, sans remettre en question la structure même de l'édifice économique et social. Sans redistribuer ni réguler plus que de raison, mais en faisant simplement – et systématiquement – usage du levier des taux d'intérêt: en les remontant afin de ralentir l'économie pour lui éviter la surchauffe et vice-versa. La banque centrale et sa politique monétaire autoriseraient donc de juguler les récessions et – précisément – d'éviter que l'Etat ne s'implique outre mesure dans une économie dont les fondamentaux se seraient aggravés en l'absence de cette intervention minimale. Mieux vaudrait, en somme, une intervention «light» des pouvoirs publics à une intervention trop tardive, mais qui serait assurément plus invasive eu égard à la

situation critique de l'économie livrée à elle-même. Bref, le Nouveau keynésianisme comme meilleur rempart contre le communisme, et comme pare-feu contre les extrémismes... Précisément ce que préconisait Keynes en son temps, lui qui vivait à une époque où le communisme était une réalité – voire une menace – quotidiennes. Lui qui, en conséquence, préférait l'intervention lissante et apaisante de l'Etat à l'avènement d'un régime totalitaire et à l'élimination pure et simple du capitalisme, condamné à être sauvage parce que livré à lui-même et à ses forces contradictoires. Ou quand l'Etat intervient pour sauver le capitalisme de ses propres démons. Dans ce cadre-là, le keynésianisme est précisément une alternative à l'Etat, en tout cas à un Etat qui se verrait contraint d'exercer sur l'économie une emprise d'autant plus envahissante que son état de dégradation serait aigu. En réalité, le grand responsable de cette haine – au minimum de cette méfiance – du keynésianisme est Friedrich Hayek qui, en son temps, s'était déchaîné contre Keynes en prophétisant que ses théories mèneraient droit au totalitarisme. S'il est évident que Hayek s'est grossièrement trompé car les pays – souvent riches – qui ont appliqué les préceptes de Keynes depuis les années 1950 à ce jour n'ont sombré dans aucun extrémisme économique (et encore

moins politique), son argumentation fallacieuse a trouvé un terrain favorable tant au sein des conservateurs-moralisateurs, que parmi un «mainstream» médiatique trop souvent à leur botte. Du coup, le keynésianisme fut assimilé à une quasi-tare intellectuelle et ses adeptes considérés comme membre d'une secte maléfique en quête de confiscation des biens par un Etat nécessairement tentaculaire. Regrettable posture, car il fut un temps où la société admettait l'intervention de l'Etat pour réguler les fondamentaux – et souvent les excès – des acteurs économiques. Epoque désormais révolue car nous préférons aujourd'hui livrer nos vies – et celles des plus vulnérables – en pâture à la brutalité froide des marchés financiers. Qui, au bord du précipice comme en 2008, se convertissent au keynésianisme – et font appel aux pouvoirs et aux fonds publics pour les sauver – et qui le considèrent avec effroi ou avec dédain dès qu'ils n'en ont plus besoin.

* gestionsuisse.com

CETTE ADVERSITÉ VIENT DE FRIEDRICH HAYEK QUI ÉTAIT UN FORT OPPOSANT À CE QU'IL VOYAIT COMME UN PAS VERS LE TOTALITARISME.